

Lyon, le jeudi 18 septembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bpifrance et l'Ordre des experts-comptables renforcent leur alliance pour simplifier l'accès au financement, accompagner la transmission des TPE-PME et faciliter la transition écologique des entreprises

À l'occasion du 80^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables, Bpifrance et l'Ordre des experts-comptables ont signé un nouvel accord renforçant leur coopération dans un seul objectif : mieux répondre aux grands défis auxquels font face les entreprises françaises.

L'Ordre des experts-comptables et Bpifrance renouvellent leur partenariat, fort d'une coopération fructueuse qui a donné naissance aux prêts digitaux Flash : une solution de financement 100 % digitalisée, pensée pour simplifier l'accès au crédit des dirigeants d'entreprise, sans garantie personnelle exigée, en moins de 7 jours pour concrétiser des projets de renforcement de trésorerie, de transformation digitale ou de transition écologique.

Dans cette offre 100 % en ligne, l'expert-comptable joue un rôle primordial de tiers de confiance. Il valide, en quelques minutes, les informations comptables et financières transmises sur la plateforme en ligne.

Depuis le lancement des prêts digitaux Flash, **800 millions d'euros** ont été distribués à **16 000 entreprises françaises** de tous secteurs d'activité. Localisées en France métropolitaine (35 % en AURA, 20 % en IDF, 12 % en Occitanie, etc.) et dans les DROM, elles sont issues, notamment, des secteurs du services (18 %), du commerce (12,5 %), de la construction (10 %), de l'hébergement et la restauration (12 %) ou encore des industries manufacturières (11 %).

Eric Versey, directeur exécutif Financement et Réseau de Bpifrance, précise « *En collaborant étroitement avec les experts-comptables, notre partenariat nous a permis d'accompagner les TPE et PME pendant et après la crise du Covid en consolidant notre maillage territorial et notre capacité à proposer rapidement des solutions de financement adaptées, accessibles et durables.* ».

Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables (CNOEC) indique que : *« Les prêts digitaux proposés par Bpifrance offrent une réponse simple et efficace pour faciliter l'accès des TPE-PME à des financements complémentaires, en parallèle des circuits bancaires traditionnels. Ce parcours en ligne, à la fois simplifié et sécurisé, illustre parfaitement le type de partenariats que l'Ordre des experts-comptables souhaite développer avec des acteurs économiques et technologiques disruptifs. Leur ambition, grâce à des solutions innovantes, est non seulement de simplifier la vie des dirigeants d'entreprise, mais aussi le quotidien des experts-comptables. »*

Le jeudi 18 septembre 2025 une nouvelle convention permet de renforcer la collaboration de Bpifrance avec l'Ordre des experts-comptables en déployant des solutions et services permettant de répondre à de nouveaux enjeux concernant :

- Le **plan Transmission** visant à sensibiliser et accompagner les dirigeants d'entreprise ayant pour projet de la céder, ainsi que renforcer le soutien aux repreneurs d'entreprise via des offres de financement et de conseil dédiées. Le partenariat offre la possibilité aux experts-comptables d'avoir recours au continuum Transmission Bpifrance (formation, sensibilisation, financement, investissement, conseil), pour servir les objectifs de leurs clients cédants et repreneurs d'entreprises.
- La **transition environnementale et écologique** s'appuie sur la mise à disposition d'une boîte à outils co-construite par Bpifrance et ses partenaires – notamment l'ADEME et l'OFB - comprenant :
 - Des ressources de formation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, accessibles via Bpifrance Université en ligne ;
 - Des diagnostics : bilan carbone, sobriété des flux, éco-conception, adaptation au changement climatique, audits énergétiques des bâtiments, et préservation de la biodiversité ;
 - Des missions de conseil stratégique autour des enjeux RSE ;
 - Des programmes Accélérateurs pour accompagner et accélérer la transformation durable des TPE et PME françaises.

Ces dispositifs déployés depuis 5 ans désormais ont fait leur preuve avec plus de 30 000 dirigeants formés en ligne en 2024 et près de 7 000 diagnostics dédiés à la transition énergétique et écologique activés depuis leur lancement. Dans le cadre de ce partenariat, ils pourront être utilement prescrits par les Experts-comptables à leurs clients s'ils le souhaitent.

Aussi, des Clubs experts-comptables seront déployés sur tout le territoire en collaboration avec les Directions régionales Bpifrance et les Conseils régionaux de

l'Ordre des experts-comptables (CROEC) afin d'informer les experts-comptables sur les différentes offres et enjeux stratégiques de Bpifrance mentionnés ci-avant.

Ce partenariat marque une nouvelle étape dans notre volonté commune de renforcer l'accompagnement des TPE et PME françaises.

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.bpifrance.com> - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur LinkedIn : @Bpifrance et X : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de l'Ordre des Experts-Comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Pour en savoir plus : www.experts-comptables.fr

Suivez-nous sur LinkedIn : @Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Contacts presse :

- **Bpifrance** : Juliette Fontanillas - 06 72 76 08 09 - juliette.fontanillas@bpifrance.fr

- **Ordre des experts-comptables** : Julienne Bourdet - 06 09 88 97 70 - julienne.bourdet@agenceformat.com